

Contrat d'abonnement

Europresse.com pour bibliothèque d'enseignement

Partie 2 - Conditions Générales

Les présentes déterminent les modalités de l'abonnement aux services commercialisés par CEDROM-SNi (les services et fonctionnalités choisis par l'Abonné dans les Conditions Spécifiques étant ci-après définis comme le « Service »).

1. Autorisation. Pendant la durée du Contrat, CEDROM-SNi accorde une autorisation, non exclusive et non transmissible, à l'Abonné et aux personnes autorisées par lui dans les Conditions Spécifiques (les « Utilisateurs ») leur permettant d'utiliser le Service selon les termes des présentes et des Conditions Spécifiques.

Pour plus de précisions l'Abonné reconnaît que, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit de CEDROM-SNi, l'autorisation d'utiliser le Service est strictement limitée à l'Abonné et ne peut en aucun cas être transmise à un tiers, y compris toute institution ou organisation liée à l'abonné.

Tous les documents, articles, photos, graphiques, extraits sonores, extraits vidéo et images obtenus par le biais du Service (les « Documents ») sont et demeurent la propriété exclusive de CEDROM-SNi ou de leurs auteurs ou éditeurs, et sont protégés par le droit d'auteur. L'Abonné reconnaît qu'aucun droit ou titre quelconque relatif au Service ou aux Documents n'est transmis à l'Abonné ou aux Utilisateurs, à l'exception des droits explicitement prévus au présent contrat.

2. Prise d'effet et durée du contrat. Le présent contrat est en vigueur pour la période initiale indiquée aux Conditions Spécifiques. À l'échéance de la période initiale et au terme de toute période de reconduction, le présent contrat se renouvelle automatiquement pour une durée d'un an, aux tarifs et autres conditions pratiquées par CEDROM-SNi au moment du renouvellement du contrat. Chaque partie peut résilier le présent contrat au terme de l'échéance initiale ou de toute période de reconduction par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux (2) mois avant la date d'échéance.

3. Accès au Service. L'abonné se verra attribuer des codes d'utilisateurs pour l'accès au Service. Ces codes d'utilisateurs et les mots de passe sont strictement confidentiels et doivent être traités comme tels par l'Abonné et les Utilisateurs. L'Abonné est le seul et unique responsable (i) de tous frais d'abonnement et d'utilisation découlant de l'usage du Service par les Utilisateurs; et (ii) de la fourniture de tous logiciels et équipements requis pour avoir accès au Service par Internet.

4. Facturation et paiement.

4.1 Le Service initialement souscrit par l'Abonné est facturé selon la tarification en vigueur à la date d'entrée en vigueur du présent contrat. Si en cours de contrat l'Abonné souhaite modifier les services ou les fonctionnalités auxquels il souscrit (par exemple en augmentant le nombre d'Utilisateurs ou en ajoutant des sources en option), CEDROM-SNi procédera à cet ajout sur demande écrite de l'Abonné, sous réserve du respect par ce dernier de ses obligations au titre du présent contrat et selon la tarification en vigueur à la date de cette souscription additionnelle.

4.2 Les frais d'abonnement et d'utilisation du Service sont facturés en début de période selon la tarification en vigueur à la date de chaque renouvellement du contrat. Les factures comportent les taxes applicables. Le paiement des factures se fait selon les échéances et le mode de paiement indiqués dans les Conditions Spécifiques. En cas de non-paiement ou de retard de paiement aux échéances définies ci-dessus, tous les frais de recouvrement (y compris les frais de mise en demeure, d'actes extra-judiciaires ou judiciaires) des sommes dues à CEDROM-SNi sont supportés par l'Abonné et directement imputés sur son compte. Les sommes dues, demeurées impayées après la date d'échéance, y compris les frais générés par le retard de paiement, portent intérêt de retard à un (1) % par mois, soit douze (12) % par année. En cas de litige, les enregistrements électroniques servant de base à la facturation

de CEDROM-SNi font foi, à défaut de preuve valable et contraire.

5. Obligations de l'Abonné.

5.1 L'Abonné déclare et garantit à CEDROM-SNi que les informations indiquées dans les Conditions Spécifiques sont complètes et exactes et s'engage, à l'égard des informations concernant l'utilisation du Service, à ce qu'elles le demeurent pendant toute la durée du présent contrat. L'Abonné déclare et garantit aussi à CEDROM-SNi que les Utilisateurs sont tous, soit des étudiants, des chercheurs ou des professeurs de l'institution d'enseignement ou des employés de la bibliothèque.

5.2 L'accès au Service doit être fait à partir des locaux de l'Abonné, à l'adresse apparaissant aux Conditions Spécifiques, à moins qu'une disposition autorisant l'accès à distance n'apparaisse à ces Conditions Spécifiques.

5.3 Si CEDROM-SNi autorise l'accès à distance au Service, cet accès est sujet aux conditions suivantes :

- (a) l'accès ne sera possible qu'à travers un protocole technique approuvé par CEDROM-SNi;
- (b) en cas d'utilisation anormale du Service, CEDROM-SNi se réserve le droit de mettre en place des mesures de contrôle de la consommation, en collaboration avec l'Abonné.

5.4 L'Abonné s'engage à :

- (a) n'utiliser le Service et les Documents que de la manière explicitement établie dans le présent contrat ainsi que sur tout écran d'instructions apparaissant lors de l'utilisation du Service;
- (b) ne faire et n'autoriser aucun archivage, affichage, impression, reproduction, revente, exploitation commerciale ou distribution sous format électronique ou sur support papier d'un Document (sauf ce qui est permis au paragraphe suivant), mais chaque Utilisateur est autorisé à imprimer sur papier ou à sauvegarder (tel que le permet le service Europresse.com) une seule copie d'un Document uniquement aux fins de consultation individuelle et temporaire par cet Utilisateur;
- (c) sans limiter la généralité de ce qui précède, ne pas utiliser le Service pour (i) la confection de revues de presse, (ii) le repérage d'articles et/ou de Documents aux fins de la confection de revues de presse ou, (iii) toute activité faite contre rémunération, dans le cadre d'un contrat d'emploi ou à des fins lucratives.
- (d) afficher, reproduire ou distribuer un Document dans les limites permises dans les Conditions Spécifiques et uniquement dans son intégralité, sans modification : de son contenu, de toute mention apparaissant sur le Document (telle que le nom de l'auteur, de l'éditeur ou de la source du Document), de tout avis de droit d'auteur apparaissant dans le Document ou de toute autre mention concernant l'utilisation du Document (notamment le logo et certificat Publi©, et tout hypertexte sous-jacent à celui-ci);
- (e) ne faire aucune utilisation d'un Document pouvant porter atteinte aux droits moraux et à la réputation de CEDROM-SNi, de l'auteur ou de l'éditeur d'un Document, notamment de manière à laisser entendre que ces personnes font la promotion d'un quelconque produit, service, personne, entreprise, institution ou cause;
- (f) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à réduire les revenus de CEDROM-SNi, de l'auteur ou de l'éditeur, ou de manière à créer un préjudice économique à CEDROM-SNi, à l'auteur ou à l'éditeur;
- (g) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à contrevenir à la législation et la réglementation en vigueur, notamment en matière de droit d'auteur ;

- (h) ne pas permettre à un Utilisateur l'accès au Service ou à un Document sans que cet Utilisateur n'ait préalablement été avisé des obligations de l'Abonné décrites aux présentes, et se soit engagé à les respecter; et,
- (i) utiliser tous les moyens raisonnables mis à sa disposition pour faire respecter par chacun des Utilisateurs l'ensemble des obligations au titre du présent contrat, y compris en interdisant l'accès au Service à un Utilisateur qui ne respecterait pas ces obligations;
- (j) notifier promptement à CEDROM-SNi tout changement d'adresse.

6. Obligations de CEDROM-SNi

6.1 CEDROM-SNi déclare et garantit avoir obtenu les droits de distribution nécessaires pour les documents mis à disposition sous format électronique par l'intermédiaire du Service.

6.2 CEDROM-SNi s'engage à (i) satisfaire toute demande d'accès au Service dans la limite de la capacité du système de traitement de données qu'elle exploite; (ii) mettre à la disposition des Utilisateurs les nouveaux documents le jour ouvrable durant lequel l'éditeur les rend disponibles (sous réserve de conditions contraaires propres à certaines sources et à certaines fonctionnalités) et (iii) prendre toutes les dispositions communément adoptées par les professionnels en la matière pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service. Ces obligations sont soumises aux dispositions des articles 7.2 et 12, CEDROM-SNi ne souscrivant à ce titre qu'à une obligation de moyens.

6.3 Les seules déclarations et garanties que CEDROM-SNi formule au sujet du Service sont celles qui apparaissent explicitement au présent contrat. CEDROM-SNi ne formule aucune autre déclaration ni garantie, expresse ou implicite, notamment:

- (a) quant à la nature, la qualité, la performance, l'exactitude, la véracité, la non désuétude, la légalité ou toute autre caractéristique du Service, des Documents ou des informations qu'ils contiennent;
- (b) quant aux résultats d'utilisation du Service ou la qualité de ces résultats, l'Abonné et les Utilisateurs étant les seuls responsables des recherches qu'ils effectuent et des résultats qu'ils obtiennent, et l'utilisation des données ainsi recueillies étant entièrement aux risques et à la discrétion de l'Abonné et des Utilisateurs;
- (c) à l'effet que le Service est conçu dans un but particulier ou qu'il rencontre les exigences de l'Abonné ou des Utilisateurs; et
- (d) quant à la satisfaction de l'Abonné ou des Utilisateurs par le résultat obtenu du Service, notamment lorsque le Service a été conçu pour un usage spécifique;
- (e) à l'effet que le Service est exempt d'imperfections ou d'erreurs ou que son utilisation par l'Abonné ou les Utilisateurs sera ininterrompue.

6.4 L'Abonné et les Utilisateurs déclarent être avisés que les erreurs, inexactitudes, omissions ne peuvent être totalement exclues dans le domaine de l'information. Ils sont également avisés que le rôle de CEDROM-SNi se limite à fournir le Service et qu'en aucun cas CEDROM-SNi ne procède à la validation des informations disponibles par l'intermédiaire du Service.

7. Responsabilité et garanties

7.1 La responsabilité de CEDROM-SNi ne saurait être engagée:

- (a) dans les cas visés au paragraphe 6.3 ci-haut;
- (b) en cas de mauvaise utilisation du Service ou d'un Document, ou de leur utilisation à d'autres fins que celles faisant l'objet du présent contrat;
- (c) en cas de non-respect par l'Abonné ou un Utilisateur des obligations visées au présent contrat;
- (d) en cas d'utilisation du Service ou d'un Document par une personne non autorisée;
- (e) pour quelque cause que ce soit, attribuable à une tierce partie ou à une force majeure.

7.2 L'Abonné accepte que, malgré les obligations de CEDROM-SNi, le Service puisse être perturbé, voire interrompu, momentanément ou localement, dans le cas d'une défaillance de l'Internet dégradant la qualité du Service, en cas de travaux techniques de mise à jour ou d'entretien du Service ou

des équipements utilisés pour donner accès au Service ainsi qu'en cas de force majeure.

7.3 Si le Service est interrompu en raison d'une faute imputable à CEDROM-SNi pendant plus de deux (2) jours consécutifs, l'Abonné a droit, à titre de réparation forfaitaire et définitive pour les dommages résultant de ladite interruption, au remboursement de la partie des frais d'abonnement et d'utilisation du Service correspondant à la durée totale de l'interruption qu'il a subie, sur demande écrite adressée à CEDROM-SNi.

7.4 CEDROM-SNi ne sera en aucun cas tenue responsable envers l'Abonné ou un Utilisateur, ou toute tierce personne, de tout préjudice indirect, spécial, punitif, accessoire ou dissuasif (notamment toute perte de revenus, de clientèle ou de données, toute perte d'usage de logiciels, tous coûts de récupération ou d'obtention de tout produit ou service de remplacement) lié à l'utilisation du Service ou d'un Document, matériel ou immatériel, ou d'un logiciel, et ce même si CEDROM-SNi a été prévenu de la survenance éventuelle de tels dommages ou que ceux-ci auraient pu être prévus.

7.5 Chaque partie indemniserà l'autre partie pour tous dommages-intérêts, pertes ou dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'avocats et les débours, que pourraient occasionner toute réclamation, action ou poursuite judiciaire résultant (i) de la violation des déclarations ou garanties qu'elle donne dans le présent contrat; ou (ii) de son non-respect des conditions du présent contrat.

7.6 Dans le cas où CEDROM-SNi ferait l'objet d'une réclamation, action ou poursuite judiciaire en raison des agissements ou de la négligence de l'Abonné ou d'un Utilisateur ou d'une violation de leurs obligations au titre du présent contrat, l'Abonné se portera garant et indemniserà CEDROM-SNi de tout préjudice ou dommage résultant d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire. L'Abonné interviendra à ses frais aux côtés de CEDROM-SNi, sur simple demande de cette dernière. CEDROM-SNi s'engage à aviser l'Abonné d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire dans un délai raisonnable à compter de la réception par CEDROM-SNi d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire.

7.7 En aucun cas la responsabilité de CEDROM-SNi à la suite de toute réclamation, action ou poursuite judiciaire au titre du présent contrat, du Service ou en résultant n'excèdera la somme des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné pendant la durée en cours.

7.8 Toute restriction ou limitation de la responsabilité de CEDROM-SNi ne s'applique que dans la mesure permise par la législation et la réglementation en vigueur.

8. Modification du Service

8.1 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier le Service ou ses modalités d'accès ou d'y mettre fin, à tout moment et sans préavis.

8.2 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier la tarification du Service, à tout moment et sans préavis, cette modification entrant en vigueur au renouvellement suivant du contrat.

8.3 CEDROM-SNi peut à tout moment exiger de l'Abonné ou de l'Utilisateur qu'il cesse d'afficher, reproduire ou distribuer un Document ou même résilier le présent contrat si l'Abonné, un Utilisateur ou CEDROM-SNi reçoit d'un tiers une telle demande ou une demande de réparer le préjudice ou dommage résultant d'une telle utilisation (une « Mise en demeure »). CEDROM-SNi n'a aucune obligation de faire enquête quant à la véracité des faits allégués dans une Mise en demeure, ni d'entreprendre quelque procédure que ce soit en réponse à une Mise en demeure. CEDROM-SNi n'encourt aucune responsabilité face à l'Abonné ou aux Utilisateurs du fait de la résiliation du présent contrat suite à la réception d'une Mise en demeure, autre que le remboursement des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné au prorata de la durée non encore écoulée du présent contrat. Si la Mise en demeure est causée, en tout ou en partie, par un manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à ses obligations au titre du présent contrat, aucun remboursement ne sera émis à l'Abonné.

9. Résiliation

9.1 L'Abonné peut résilier le présent contrat en cas de manquement de CEDROM-SNI à l'une ou l'autre de ses obligations au titre de l'article 6 du présent contrat, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet.

9.2 CEDROM-SNI peut résilier le présent contrat et/ou suspendre le Service, en totalité ou en partie, sans que l'Abonné ou les Utilisateurs puissent prétendre à une indemnisation, dans les cas suivants:

- (a) en cas de manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à l'une ou l'autre de leurs obligations au titre du présent contrat ou si une déclaration ou garantie donnée par l'Abonné s'avère ou devient fautive, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
- (b) en cas de non-paiement des sommes dues à CEDROM-SNI, cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
- (c) par simple avis écrit et sans préavis, en cas de cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, dissolution ou administration provisoire de l'Abonné;
- (d) par simple avis écrit et sans préavis, en cas d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service ou d'un Document par l'Abonné ou un Utilisateur.
- (e) au cas prévu par l'article 8.3.

Dans tous les cas visés ci-dessus, l'Abonné reste redevable des frais d'abonnement et d'utilisation du Service restant à courir jusqu'au terme de la période initiale ou de toute période de reconduction, selon le cas, lesquels deviennent immédiatement exigibles.

9.3 En cas de suspension du Service, quelle qu'en soit la cause (hormis un cas de force majeure ou le fait d'une tierce partie), l'Abonné reste tenu à ses obligations en vertu des présentes. Le rétablissement du Service après suspension pour toute cause imputable à l'Abonné ou à un Utilisateur donnera lieu à facturation de frais de remise en service.

9.4 En cas de résiliation ou suspension partielle du Service en ce qui concerne seulement une ou plusieurs fonctionnalités, le présent contrat se poursuit dans les mêmes termes et conditions pour les fonctionnalités non résiliées ou suspendues.

9.5 A la fin du présent contrat, que ce soit par écoulement du temps, par résiliation ou autrement, l'Abonné convient de (i) cesser (et faire cesser) toute utilisation du Service par l'Abonné et les Utilisateurs; et (ii) détruire (et faire détruire) toute copie (sous format électronique ou sur support papier) de Documents en la possession de l'Abonné.

10. Logiciels de CEDROM-SNI. Le présent contrat ne confère à l'Abonné ou aux Utilisateurs aucun droit relatif aux logiciels utilisés par CEDROM-SNI pour fournir le Service ou incorporés au Service (les « Logiciels »). Les droits de propriété intellectuelle sur tous les Logiciels restent la propriété exclusive de CEDROM-SNI, et sont protégés par le droit d'auteur. Pendant la durée du présent contrat, CEDROM-SNI accorde à l'Abonné et aux Utilisateurs un simple droit d'utilisation non-exclusif et non-transmissible des Logiciels. L'Abonné s'interdit de reproduire ou de modifier les Logiciels (y compris la traduction, la décompilation, le désassemblage ou la création de produits dérivés des Logiciels) et d'en communiquer tout ou partie à un tiers.

11. Confidentialité. L'Abonné s'engage à garder strictement confidentiel le contenu du présent contrat. Les informations nominatives détenues et traitées par CEDROM-SNI dans le cadre du présent contrat peuvent donner lieu au droit individuel d'accès, de rectification et d'opposition auprès de CEDROM-SNI dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. CEDROM-SNI se réserve le droit de communiquer ces informations aux éditeurs et auteurs des Documents, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse.

12. Force majeure. CEDROM-SNI ne peut être tenue responsable de tout retard ou défaillance dans l'exécution du présent contrat ou pour toute perte ou dommage supporté par l'Abonné et les Utilisateurs qui est imputable à des cas de force majeure, tels que généralement admis par les tribunaux. Outre les cas ci-dessus, sont assimilés à des cas de force majeure (i) le fait de tierces parties qui ne sont pas sous le contrôle de CEDROM-SNI (ii) les conflits de travail survenant chez CEDROM-SNI ou chez les fournisseurs et prestataires de CEDROM-SNI, et (iii) l'ordre de l'autorité publique de suspendre en tout ou partie le Service dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

13. Modifications des règles en matière de droit d'auteur. En cas de changement de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de droit d'auteur ou d'une décision modifiant l'état du droit en matière de droit d'auteur, CEDROM-SNI pourra modifier unilatéralement le présent contrat dans la mesure qu'elle jugera nécessaire pour se conformer à ces changements. Dans un tel cas, CEDROM-SNI informera l'Abonné de la nature de ces modifications et de la date de leur entrée en vigueur avec un préavis raisonnable.

14. Conditions générales. Le présent contrat représente la totalité de l'accord passé entre les parties et annule et remplace tous échanges, déclarations, garanties et/ou accords écrits ou verbaux antérieurs ou contemporains concernant l'objet du présent contrat. La nullité éventuelle d'une disposition de ce contrat n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du présent contrat. Si une des parties n'exige pas l'application d'une disposition de ce contrat, cela n'entraîne pas renonciation à cette disposition et ne peut pas constituer un obstacle à l'application ultérieure de cette disposition. Toute modification au présent contrat devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

15. Interdiction de cession du contrat. L'Abonné ne peut céder, transférer ni en aucune façon apporter à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent contrat sans l'accord préalable et écrit de CEDROM-SNI. CEDROM-SNI se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers ses droits et obligations au titre du présent contrat sans l'accord préalable de l'Abonné.

16. Droit applicable. Le présent contrat est soumis au droit applicable dans la Province de Québec. Tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal. Toutefois, si le siège social de l'Abonné est situé en France, le présent contrat est soumis au droit applicable en France et tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.

Chaque partie élit domicile en son siège social pour l'exécution du présent contrat.

17. Primauté des Conditions Spécifiques dérogatoires. En cas de contradiction entre le texte des présentes Conditions Générales et celui des Conditions Spécifiques, le texte des Conditions Spécifiques prévaut.

Contrat d'abonnement

Europresse.com pour bibliothèque d'enseignement

Partie 3 - Description du service

1. « Frais d'accès au service »

Il s'agit de frais minimum requis pour l'abonnement au service.

2. Les différents types de comptes

« compte Administrateur »

- Sert à l'administration du service, notamment à l'activation ou la désactivation de l'accès des autres types de comptes.
- Ce compte ne donne pas accès aux contenus.

« compte Étudiant »

- Compte multiseession utilisé par les usagers de la bibliothèque
- Le nombre de sessions qui peuvent être utilisées simultanément est indiqué aux Conditions Spécifiques
- Permet de rechercher et de consulter des documents
- Offre 2 formulaires de recherche
- A accès à un dossier temporaire pour la gestion de documents à l'intérieur d'une même session
- Ne peut pas automatiser de veille ou recevoir des alertes

« compte Expert »

- Ce compte a été calibré pour des utilisateurs agissant principalement comme experts auprès des autres utilisateurs
- Destiné à l'usage exclusif d'un seul individu et n'est accessible que pour une session unique
- Permet de rechercher et de consulter des documents
- Offre 3 formulaires de recherche
- Permet la création de 5 dossiers permanents (des dossiers permanents supplémentaires sont disponibles en option)
- Peut automatiser une veille et recevoir des alertes

3. Sources disponibles par l'entremise du service

- Une source est un ensemble de documents obtenus d'un éditeur. Une source correspond habituellement à une publication.
- La liste des sources disponibles est sujette à changement sans préavis.

4. Option « Dossiers et Recherches sauvegardées supplémentaires »

Cette option permet d'augmenter le nombre de dossiers que peuvent avoir les titulaires d'un compte Expert. Une veille étant associée à un dossier, le nombre de veilles et d'alertes que le titulaire pourra créer s'en trouvera automatiquement augmenté. Cette option permet également d'augmenter le nombre de stratégies de recherche que les titulaires d'un compte Expert peuvent sauvegarder.

5. Option « Liens profonds »

Cette option permet au titulaire d'un compte bibliothécaire de générer un hyperlien pouvant être utilisé par le destinataire, cette fonction étant strictement réservée à un usage dans le cadre d'une activité académique. Cet hyperlien permet aux destinataires d'être automatiquement redirigés et connectés dans Eureka.cc pour Bibliothèques d'enseignement par l'intermédiaire d'un compte étudiant, si ils y sont admissibles, et d'accéder directement au document requis.

6. Autres services disponibles, non inclus dans l'entente de base

D'autres services sont disponibles et peuvent être ajoutés au contrat en supplément, selon une tarification horaire :

- « Formation supplémentaire »;
- « Service de bibliothéconomie » (service d'un documentaliste pour constituer des dossiers)
- Service « d'indexation et hébergement de données » (lorsque disponible)
- « Surveillance web sur mesure » (lorsque disponible)
- « Support technique » et « Suivi et gestion de projet »

CEDROM-SNi se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier le présent document selon les modifications apportées au Service.